

Conseil communautaire

Séance du 22 juillet 2020

Procès verbal

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Monsieur le Président accueille les conseillers communautaires et après avoir accompli les formalités d'usage sur les présences, aborde l'ordre.

01. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020

Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

02. Syndicat Centre Hérault – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontois

Monsieur REVEL rappelle que suite aux élections municipales des mois de mars et juin derniers, l'organe délibérant du Syndicat Centre Hérault doit être intégralement renouvelé.

Dès lors il appartient au Conseil communautaire de la Communauté de communes, nouvellement constitué de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de ses propres représentants au sein du Syndicat Centre Hérault.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à siéger au sein du comité syndical se répartit comme suit :

4 représentants titulaires,
4 représentants suppléants.

L'élection de ces représentants se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur REVEL indique qu'il convient de procéder à l'élection des 4 représentants titulaires et des 4 représentants suppléants dans les conditions précitées.

Il propose aux membres du Conseil de procéder dans un premier temps à la désignation des 4 délégués titulaires.

- **1^{er} Délégué titulaire**

Monsieur REVEL se porte candidat et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur REVEL a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Monsieur REVEL a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 44
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

A obtenu :

- Monsieur Claude REVEL : 40 Voix

Monsieur Claude REVEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **2^{ème} Délégué titulaire**

Monsieur REVEL propose la candidature de Monsieur Olivier BERNARDI et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur REVEL a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Monsieur REVEL a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 44
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Monsieur Olivier BERNARDI : 42 Voix

Monsieur Olivier BERNARDI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **3^{ème} Délégué titulaire**

Monsieur REVEL propose la candidature de Madame Isabelle SILHOL et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur REVEL a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Monsieur REVEL a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

A obtenu :

- Madame Isabelle SILHOL : 41 Voix

Monsieur Isabelle SILHOL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée déléguée titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **4^{ème} Délégué titulaire**

Monsieur REVEL propose la candidature de Monsieur Francis BARDEAU et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur REVEL a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Monsieur REVEL a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins nuls : 8
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

A obtenu :

- Monsieur Francis BARDEAU : 34 Voix

Monsieur Francis BARDEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

La désignation des délégués titulaires étant achevée, Monsieur le Président demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature pour les quatre délégués suppléants.

- **1^{er} Délégué suppléant**

Monsieur REVEL a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Monsieur REVEL a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

A obtenu :

- Madame Sophie COSTEAU : 40 Voix

Madame Sophie COSTEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée déléguée suppléante au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **2^{ème} Délégué suppléant**

Monsieur REVEL propose la candidature de Monsieur Serge DIDELET et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur REVEL a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Monsieur REVEL a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- Monsieur Serge DIDELET : 39 Voix
- Madame Françoise REVERTE : 1 Voix

Monsieur Serge DIDELET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué suppléant au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **3^{ème} Délégué suppléant**

Monsieur REVEL propose la candidature de Madame Isabelle LE GOFF et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur REVEL a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Monsieur REVEL a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

A obtenu :

- Madame Isabelle LE GOFF : 41 Voix

Madame Isabelle LE GOFF ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée déléguée suppléante au sein du Syndicat Centre Hérault.

- **4^{ème} Délégué suppléant**

Monsieur REVEL propose la candidature de Monsieur Bertrand ALEIX et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur REVEL a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Monsieur REVEL a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

A obtenu :

- Monsieur Bertrand ALEIX : 40 Voix

Monsieur Bertrand ALEIX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué suppléant au sein du Syndicat Centre Hérault.

03. SICTOM de la région de Pézenas – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Conformément aux dispositions de l'article L 5214-21 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la commune de FONTES à la Communauté de communes du Clermontais a eu pour conséquence, à compter du 31 décembre 2002, la substitution de la Communauté de communes à la commune de FONTES au sein du syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (SICTOM) de la région de PEZENAS, la compétence collecte et traitement des ordures ménagères étant commune aux deux groupements.

Suite aux élections municipales des mois de mars et juin derniers, l'organe délibérant du SICTOM de la région de Pézenas doit être intégralement renouvelé.

Dès lors il appartient au Conseil communautaire de la Communauté de communes, nouvellement constitué de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de ses propres représentants au sein de ce syndicat.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à siéger au sein du comité syndical se répartit comme suit :

2 représentants titulaires,
1 représentant suppléant.

L'élection de ces représentants se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil communautaire, Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur REVEL indique qu'il convient de procéder à l'élection des 2 représentants titulaires et du représentant suppléant dans les conditions précitées.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes

Titulaires :

- Monsieur Olivier BRUN,
- Madame Isabelle SILHOL

Suppléant :

- Monsieur Christian RIGAUD

Monsieur REVEL a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé a sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Pour l'ensemble des candidats titulaires et suppléant, les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45*
- *Nombre de bulletins blancs (à déduire) : 2*
- *Suffrages exprimés : 43*
- *Majorité absolue : 27*

Les titulaires ont obtenu :

- Monsieur Olivier BRUN : 43 voix
- Madame Isabelle SILHOL : 43 voix

Le suppléant a obtenu :

- Monsieur Christian RIGAUD : 43 voix

En conséquence sont proclamés **représentants** au sein du SICTOM :

Titulaires :

- Monsieur Olivier BRUN
- Madame Isabelle SILHOL

Suppléant :

- Monsieur Christian RIGAUD

04. Syndicat Mixte des eaux de la Vallée de l'Hérault – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Monsieur REVEL rappelle que suite aux élections municipales des mois de mars et juin derniers, l'organe délibérant du Syndicat Mixte des eaux de la Vallée de l'Hérault doit être intégralement renouvelé.

Dès lors il appartient au Conseil communautaire de la Communauté de communes, nouvellement constitué de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de ses propres représentants au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Vallée de l'Hérault.

Le nombre de conseillers communautaires appelés à siéger au sein du comité syndical se répartit comme suit :

2 représentants titulaires

2 représentants suppléants

L'élection de ces représentants se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur REVEL indique qu'il convient de procéder à l'élection des 2 représentants titulaires et des 2 représentants suppléants dans les conditions précitées.

Monsieur REVEL propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Monsieur Christian RIGAUD

Suppléants :

Monsieur Bertrand ALEIX

Monsieur Sébastien VAISSADE

et demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Monsieur REVEL a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Monsieur REVEL a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

1er titulaire

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

- Monsieur Joseph RODRIGUEZ : 39 Voix
- Monsieur Claude REVEL : 2 voix

Monsieur Joseph RODRIGUEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Vallée de l'Hérault.

2ème Titulaire

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Monsieur Christian RIGAUD : 43 Voix

Monsieur Christian RIGAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Vallée de l'Hérault.

1er Suppléant

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Monsieur Bertrand ALEIX : 43 Voix

Monsieur Bertrand ALEIX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Vallée de l'Hérault.

2^{ème} Suppléant

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 22

A obtenu :

- Monsieur Sébastien VAISSADE : 41 Voix

Monsieur Sébastien VAISSADE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte des eaux de la Vallée de l'Hérault.

05. Syndicat de développement local du cœur d'Hérault (SYDEL Cœur d'Hérault) – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de ses propres délégués au sein du Comité syndical du SYDEL Cœur d'Hérault.

En application des dispositions de l'article 6.1.1 des statuts, la Communauté de communes doit désigner 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants.

Monsieur REVEL propose les candidatures suivantes :

Membres titulaires :

M. Claude REVEL,
M. Francis BARDEAU
M. Jean Claude LACROIX
M. Gérard BESSIERE
M. Claude VALERO
M. Olivier BERNARDI
M. Olivier BRUN
M. Bernard COSTE

Membres suppléants :

Mme. Myriam GAIRAUD
M. Joseph RODRIGUEZ
M. Gérald VALENTINI
Mme. Marina BOURREL
M. Serge DIDELET
M. Jacques ARRIBAT
M. Jacky PEREZ
M. Marc CARAYON

Après appel à candidature et vote, le Conseil communautaire,

DESIGNE les représentants de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Comité syndical du SYDEL Cœur d'Hérault suivants :

Membres titulaires :

M. Claude REVEL, unanimité (2 abstentions)
M. Francis BARDEAU unanimité (5 abstentions)
M. Jean Claude LACROIX unanimité
M. Gérard BESSIERE unanimité
M. Claude VALERO unanimité (1 abstention)
M. Olivier BERNARDI unanimité
M. Olivier BRUN unanimité
M. Bernard COSTE unanimité (2 abstentions)

Membres suppléants :

Mme. Myriam GAIRAUD unanimité
M. Joseph RODRIGUEZ (1 abstention)
M. Gérald VALENTINI unanimité
Mme. Marina BOURREL unanimité
M. Serge DIDELET unanimité
M. Jacques ARRIBAT unanimité
M. Jacky PEREZ unanimité
M. Marc CARAYON unanimité

06. Syndicat mixte de gestion du Salagou – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de ses propres représentants au sein du Syndicat mixte de gestion du Salagou.

Conformément à l'article 1^{er} de ses statuts, ce syndicat mixte est composé des collectivités publiques suivantes :

- Le Département,
- La Communauté de communes du Clermontais,
- La Communauté de communes du Lodévois et Larzac,
- La Communauté de communes Avène, Orb et Gravezon.

La répartition des sièges au sein du comité syndical, définie à l'article 7.1. des statuts susvisés, est la suivante :

- Département : 9
- Communauté de communes du Clermontais : 5
- Communauté de communes du Lodévois : 3
- Communauté de communes Avène, Orb et Gravezon : 1

Monsieur REVEL indique qu'il convient de procéder à la désignation de 5 représentants titulaires de la Communauté de communes du Clermontais et de 5 représentants suppléants au comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Salagou.

Monsieur REVEL propose les candidatures suivantes :

Membres titulaires :

M. Jacques ARRIBAT
M. Bernard COSTE
M. Georges ELNECAVE
Mme Sophie COSTEAU
M. Serge DIDELET

Membres suppléants :

M. Sébastien VAISSADE
M. Jacky PEREZ
Mme Myriam GAIRAUD
M. Marc CARAYON
Mme. Isabelle SILHOL

Après appel à candidature et vote, le Conseil communautaire,

DESIGNE les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants de la communauté de Communes du Clermontais au comité syndical du syndicat mixte de gestion du Salagou suivants :

Membres titulaires :

M. Jacques ARRIBAT unanimité
M. Bernard COSTE unanimité (1 abstention)
M. Georges ELNECAVE unanimité (1 abstention)
Mme Sophie COSTEAU unanimité
M. Serge DIDELET unanimité

Membres suppléants :

M. Sébastien VAISSADE unanimité
M. Jacky PEREZ unanimité
Mme Myriam GAIRAUD unanimité
M. Marc CARAYON unanimité
Mme. Isabelle SILHOL unanimité

07. Etablissement Public Territorial du bassin du fleuve Hérault – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants pour siéger en son nom au sein du Conseil syndical.

Monsieur REVEL propose les candidatures suivantes :

Membres titulaires :

M. Joseph RODRIGUEZ
M. Claude VALERO

Membres suppléants :

Mme. Marina BOURREL
M. Christian RIGAUD

Après appel à candidature et vote, le Conseil communautaire,

DESIGNE les 2 représentants titulaires et les 2 représentants suppléants de la communauté de Communes du Clermontais au sein du Conseil syndical de l'Etablissement Public Territorial du bassin du fleuve Hérault suivants:

Membres titulaires :

M. Joseph RODRIGUEZ unanimité (3 abstentions)
M. Claude VALERO unanimité (1 abstention)

Membres suppléants :

Mme. Marina BOURREL
M. Christian RIGAUD

08. Syndicat mixte de développement de la filière viande – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du comité syndical du Syndicat mixte de développement de la filière viande.

Monsieur REVEL propose les candidatures de :

- . Monsieur Olivier BRUN, titulaire
- . Monsieur Claude VALERO, suppléant.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Olivier BRUN est désigné titulaire à l'unanimité.

Monsieur Claude VALERO est désigné suppléant à l'unanimité (une abstention).

09. Commission Locale de l'Eau – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes du Clermontais

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation d'un représentant titulaire pour siéger en son nom au sein de cette commission.

Monsieur REVEL propose la candidature de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, titulaire.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Joseph RODRIGUEZ est désigné à l'unanimité, représentant titulaire (3 abstentions).

10. Agence Départementale Hérault Ingénierie – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger en son nom au sein de son assemblée générale.

Monsieur le Président propose les candidatures de :

- . Monsieur Claude REVEL, titulaire
- . Monsieur Serge DIDELET, suppléant.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Claude REVEL est désigné titulaire à l'unanimité (Une abstention).

Monsieur Serge DIDELET est désigné suppléant à l'unanimité.

11. Commission consultative paritaire « Hérault Energie » – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontais

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger en son nom au sein de cette commission.

Monsieur REVEL propose les candidatures de :

- . Monsieur Gérald VALENTINI, titulaire
- . Monsieur Serge DIDELET, suppléant.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Gérald VALENTINI est désigné titulaire à l'unanimité.
Monsieur Serge DIDELET est désigné suppléant à l'unanimité.

12. Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoire 34 – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes du Clermontois

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation du représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPLA TERRITOIRE 34.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Claude REVEL, titulaire.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Claude REVEL est désigné représentant titulaire, à l'unanimité.

13. Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontois

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de 6 représentants titulaires pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault.

Cette association qui remplit une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales a pour double objectif :

- De construire et accompagner des parcours d'insertion pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- De développer un partenariat local au service des jeunes en difficulté d'insertion, et ce afin de répondre aux besoins notamment dans les domaines suivants :
 - L'accueil, l'écoute
 - L'orientation et la formation professionnelle
 - L'insertion sociale et professionnelle, l'emploi
 - La vie quotidienne : logement, santé, citoyenneté, mobilité

Monsieur REVEL propose les candidatures de :

Madame Marie PASSIEUX,
Monsieur Jean François FAUSTIN,
Monsieur Jean Claude LACROIX,
Madame Myriam GAIRAUD,

Madame Marina BOURREL,
Monsieur Yves BAILLEUX MOREAU.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Sont désignés représentants titulaires, à l'unanimité :

Madame Marie PASSIEUX (5 abstentions),
Monsieur Jean François FAUSTIN,
Monsieur Jean Claude LACROIX,
Madame Myriam GAIRAUD,
Madame Marina BOURREL,
Monsieur Yves BAILLEUX MOREAU (Une abstention).

14. Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) – Désignation des représentants de la Communauté de communes du Clermontois

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de deux conseillers communautaires titulaires et deux conseillers communautaires suppléants pour siéger au sein du conseil d'administration du Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), dont les missions sont les suivantes :

- Accueil et information des jeunes de 16 à 26 ans inscrits dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle ayant la capacité et la volonté d'autonomie afin de favoriser leur accès au logement,
- Offrir aux jeunes, des services techniques tels que la caution, la sous location...,
- Susciter le partenariat local ou y collaborer pour rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par les jeunes en matière de logement,
- Tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès au logement,
- Acquisition et maîtrise d'ouvrage notamment en Prêt locatif aidé d'insertion (PLAI).

Monsieur REVEL propose les candidatures de :

Représentants titulaires :

Madame Myriam GAIRAUD,
Madame Marie PASSIEUX,

Représentants suppléants :

Monsieur Claude VALERO,
Monsieur Jean Claude LACROIX.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Sont désignés, à l'unanimité :

Représentants titulaires :

Madame Myriam GAIRAUD,
Madame Marie PASSIEUX (5 abstentions).

Représentants suppléants :

Monsieur Claude VALERO (Une abstention),
Monsieur Jean Claude LACROIX.

15. Collège de Clermont l'Hérault – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes du Clermontois

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de son représentant au sein du conseil d'administration du collège de Clermont l'Hérault.

En application des dispositions de l'article R 421-14 du code de l'éducation, la Communauté de communes doit désigner un représentant.

Monsieur REVEL propose la candidature de Madame Marina BOURREL.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Madame Marina BOURREL est désignée à l'unanimité.

16. Collège de Paulhan – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes du Clermontois

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de son représentant au sein du conseil d'administration du collège de Paulhan.

En application des dispositions de l'article R 421-14 du code de l'éducation, la Communauté de communes doit désigner un représentant.

Monsieur REVEL propose la candidature de Monsieur Christian RIGAUD.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Christian RIGAUD est désigné à l'unanimité.

17. Lycée René Gosse à Clermont l'Hérault – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes du Clermontais

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de son représentant au sein du conseil d'administration du lycée René Gosse de Clermont l'Hérault.

En application des dispositions de l'article R 421-14 du code de l'éducation, la Communauté de communes doit désigner un représentant.

Monsieur REVEL propose la candidature de Monsieur Marc CARAYON.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Marc CARAYON est désigné à l'unanimité.

18. Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Conseil de surveillance

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de son représentant au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Clermont l'Hérault.

Conformément aux dispositions du décret n°2010-361 du 8 avril 2010, les conseils de surveillance se composent de trois collèges pour un total de neuf membres :

- Un collège des représentants du personnel,
- Un collège de personnalités qualifiées,
- Un collège de représentants des collectivités territoriales, organisé comme suit :
 - Le Maire de la Commune siège de l'établissement,
 - Un représentant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune siège est membre,
 - Le Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Monsieur REVEL propose la candidature de Monsieur Francis BARDEAU.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Francis BARDEAU est désigné à l'unanimité (4 abstentions).

19. Conseil local de santé mentale – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Comité de coordination

Suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de

cette dernière, à la désignation de son représentant au sein du comité de coordination du conseil local de santé mentale.

Monsieur REVEL propose la candidature de Madame Christine RICARD.

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Madame Christine RICARD est désignée à l'unanimité.

20. Fixation des Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents

Monsieur BARDEAU indique que dans les trois mois suivants son installation, le nouveau Conseil communautaire doit prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres.

Monsieur BARDEAU précise que cette délibération doit être accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée (article L 5211-12 du code général des collectivités).

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président, correspondant soit au nombre maximal de Vice-Présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

L'article R 5214-1 du code général des collectivités précise que les indemnités maximales du Président et des Vice-Présidents des communautés de communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique les barèmes suivants :

Montant indice brut terminal de la fonction publique (indice brut mensuel 1027 applicable depuis le 01 janvier 2019) : 3 889.40 €

- Président : 67.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Vice-Président : 24.73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Considérant l'élection du Président et de 10 Vice-Présidents, Monsieur BARDEAU propose au Conseil communautaire de fixer le montant des indemnités à attribuer au Président et Vice-Présidents comme suit :

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale (article L5211-12 du CGCT) : 11 282.00 euros brut.

Proposition de répartition :

- Président : une indemnité au taux maximum (67,5%) du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Vice-Présidents : une indemnité au taux de 22.257 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'octroi de ces indemnités étant subordonné à l'exercice effectif du mandat, la date d'entrée en vigueur du versement des indemnités est fixée au lendemain de l'installation du conseil pour le Président et, à la date où l'arrêté de délégation du Président acquiert sa force exécutoire pour les Vice-Présidents.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité (3 abstentions).

La séance est levée à 19h45.